

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 1<sup>er</sup> octobre 2019 portant délégation de signature  
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1930353S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,  
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;  
Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment ses articles L. 744-3 et L. 744-9;  
Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);  
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

Délégation est donnée aux auditeurs et auditrices asile, ci-après désignés, à l'effet de signer les offres de prise en charge précisant les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile, ainsi que les bons de transport permettant à ces derniers de rejoindre leur hébergement:

1° À la direction territoriale de Melun:

M. Ratiba Zaïba, jusqu'au 29 février 2020 inclus.

2° À la direction territoriale de Montrouge:

Mme Martha Basolua, jusqu'au 31 août 2020 inclus,

Mme Romane Bonnème, jusqu'au 31 août 2020 inclus.

3° À la direction territoriale de Paris:

Mme Florence Dolle Schmitt, en contrat à durée indéterminée,

M. Susumu Mitsumoto, jusqu'au 30 décembre 2019 inclus,

M. Patrice Maury, jusqu'au 31 août 2020 inclus.

4° À la direction territoriale de Reims:

Mme Laëtitia Cambon, secrétaire administrative du ministère de l'intérieur,

Mme Lucile Lefèvre, secrétaire administrative du ministère de l'intérieur,

Mme Séverine Vicente, en contrat à durée indéterminée,

Mme Corinne de Monclin, en contrat à durée indéterminée,

Mme Marine Ellul, jusqu'au 30 septembre 2020 inclus,

Mme Jacqueline Lefèvre, jusqu'au 31 décembre 2019 inclus,

Mme Melody Tavares, jusqu'au 31 décembre 2019 inclus,

M. Benjamin Malherbe, jusqu'au 31 décembre 2019 inclus.

5° À la direction territoriale de Strasbourg:

Mme Meriem Chiba, jusqu'au 30 septembre 2022 inclus.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 1<sup>er</sup> octobre 2019.

*Le directeur général de l'Office français  
de l'immigration et de l'intégration,*

D. LESCHI